



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ 2017

Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales

Les familles monoparentales constituent une population très souvent touchée par la pauvreté. En Wallonie, près d'une famille monoparentale sur deux subsiste avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Néanmoins, plus que la monoparentalité en elle-même, ce sont les coûts engendrés par les enfants, associés à des revenus plus faibles, qui expliquent ce risque accru.

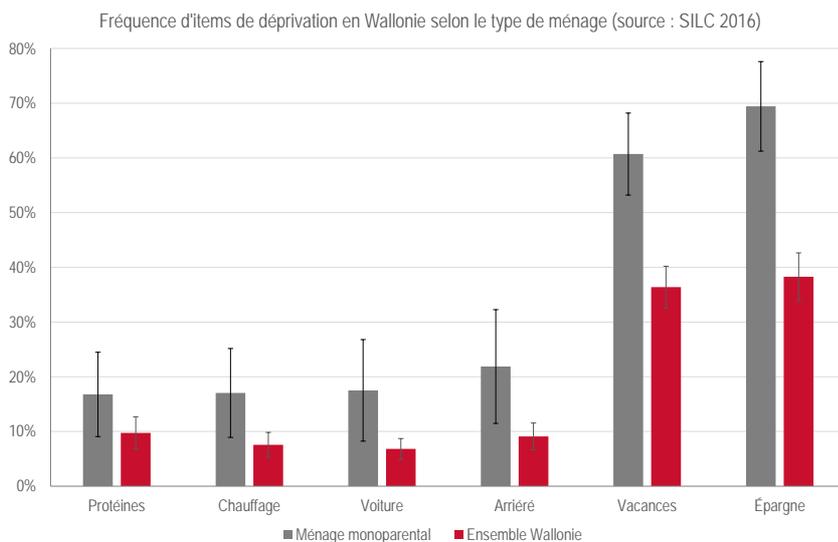
En Wallonie, 46% des familles monoparentales vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté¹. Ce seuil varie en fonction de la composition du ménage. Par exemple, le seuil de pauvreté d'un ménage composé d'un adulte et d'un enfant de moins de 14 ans s'élève 1 449 € net mensuel. Pour un ménage composé d'un adulte et de trois enfants, ce seuil est porté à 2 118 €. Le taux de pauvreté des familles monoparentales est non seulement très élevé en soi (près d'une famille sur deux), mais il s'élève à près de deux fois celui pour l'ensemble des ménages wallons (19,4%).

On observe également ce risque accru de pauvreté des familles monoparentales à travers les conditions de vie :

- 17% des familles monoparentales n'ont pas les moyens de manger un repas protéiné tous les deux jours (viande, poisson ou équivalent végétarien) ;
- 17% ne peuvent pas chauffer correctement leur logement,
- 18% n'ont pas de voiture (pour des raisons financières) ;
- 22% doivent faire face à des arriérés de paiement (loyer, emprunt, factures d'énergie, télécommunications...);
- 61% ne peuvent pas partir en vacances une semaine par an (même en Belgique) ;
- 69% n'ont pas d'épargne disponible permettant de faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000€.

¹Les indicateurs de pauvreté identifient le revenu et les conditions de vie au niveau des ménages : il s'agit de la totalité des revenus nets de tous les membres des ménages et les conditions de vie sont identifiées à travers des questions concernant l'ensemble de la famille. Cependant, on calcule les différents taux de pauvreté à partir des individus identifiés comme pauvres. Cela permet de donner un poids aux ménages proportionnels à leur taille – et ainsi de donner un poids équivalent à chaque personne. Il serait donc plus exact d'écrire que 46% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux vivent dans des ménages dont le revenu net équivalent est inférieur au seuil de pauvreté, mais pour faciliter la lecture nous avons choisi une formulation plus simple.

Par ailleurs, notons que les chiffres cités ici proviennent de l'enquête SILC 2016. Pour plus d'information, voir : https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=niveaux-et-conditions-de-vie



Tous ces chiffres témoignent du fait que les familles monoparentales sont bien plus souvent confrontées à la pauvreté que les autres. C'est un constat bien étayé et qui fait consensus dans la communauté scientifique. Ce qui pose plus de questions, c'est l'interprétation de ce constat. Les statisticiens insistent souvent sur le fait que la présence d'une corrélation ne doit pas toujours être interprétée comme une relation causale. Comment donc comprendre cette corrélation ?

Une première interprétation pourrait être que cette corrélation ne serait qu'apparente. En effet, les familles monoparentales n'ont pas les mêmes caractéristiques socio-professionnelles que les autres ménages, notamment en termes d'accès à l'emploi et de diplôme. On peut donc imaginer que ce risque accru de pauvreté n'est pas « en réalité » corrélé à la caractéristique « famille monoparentale », mais à ses autres caractéristiques socio-professionnelles, que l'on retrouve plus souvent chez celles-ci. Cependant, même en neutralisant l'effet de l'intensité de travail² et du plus haut diplôme obtenu par un membre du ménage, les familles monoparentales ont toujours significativement plus de risques de pauvreté que les autres ménages. En prenant en compte ces facteurs, la différence de risque diminue, mais elle est toujours présente. Il ne s'agit donc pas d'une corrélation « apparente ». Il y a une spécificité propre aux familles monoparentales qui les appauvrit.

Il faut toutefois se garder d'une interprétation trop rapide selon laquelle la monoparentalité serait la « cause » de la pauvreté. Remarquons d'abord qu'une telle vision sous-tend, éventuellement de manière implicite, une certaine valorisation de la famille traditionnelle. Or, dans certains cas (violences, négligences, conflits à répétition...), la situation familiale antérieure à la séparation n'est pas bénéfique pour les enfants, ni pour les conjoints³. Rappelons que le droit au divorce a longtemps fait partie des revendications des mouvements féministes. En outre, toutes les situations monoparentales ne résultent pas d'un choix : certains conjoints sont abandonnés avec leurs enfants, d'autres se retrouvent seuls suite à un veuvage. Il faut donc être prudent en pointant l'aspect « négatif » de la monoparentalité. La question de la pauvreté peut être appréhendée du côté des revenus (insuffisants), mais aussi du côté des coûts (les dépenses nécessaires pour vivre dignement). Ici, cette association entre monoparentalité et pauvreté révèle justement la conjonction de ces deux éléments : les enfants engendrent un « coût » (éducation,

²L'intensité de travail mesure à quel point au sein du ménage, les personnes « en âge de travailler » occupent effectivement et régulièrement un emploi. Pour des informations techniques à ce sujet, voir : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-tres-faible-intensite-de-travail/>

³Sur les difficultés d'avant la séparation voir, par exemple, Wagener M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: Les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat en Sciences politiques et Sociales, Francq B. (dir.), UCL, pp. 176-187.

habillement, logement...) pour les parents et ce coût est évidemment plus facile à supporter à deux que seul. Cette question du coût est centrale pour les familles monoparentales. Paradoxalement, dans la plupart des études de pauvreté monétaire, le coût des enfants est supposé constant, alors que les frais de scolarité, de logement, de santé, etc. peuvent varier fortement au fil du temps.

Pour terminer, mentionnons que, d'un point de vue statistique, il n'y a pas une seule définition des ménages monoparentaux. La plupart des données administratives se basent sur le domicile officiel des enfants et de leurs parents. Les enquêtes privilégient plus souvent les personnes habitant le logement au moment de l'entretien. Ces deux définitions ont l'inconvénient de ne pas distinguer les familles purement monoparentales des familles où la garde est plus ou moins partagée. Ces données ne permettent d'ailleurs pas de distinguer les familles recomposées des familles traditionnelles. Face à des situations familiales de plus en plus variées (nombreuses recompositions familiales plus ou moins formalisées, personnes ne résidant que partiellement ensemble...)⁴, il faut reconnaître que toute définition statistique ou politique des ménages monoparentaux est partielle et imparfaite.

PROCHAINEMENT – Recueil de statistiques sur les Relais sociaux urbains

L'IWEPS publie cet automne son premier annuaire statistique apportant un éclairage sur une facette de la grande précarité en Wallonie.

Il s'agit d'une présentation originale résultant de la coordination d'informations récoltées chaque année – en l'occurrence ici en 2015 – auprès des services partenaires des relais sociaux urbains (RSU) wallons. Ceux-ci sont au nombre de sept et leur rayon d'intervention gravite autour d'une des sept grandes villes wallonnes : Tournai, Mons, La-Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers.

Il se structure selon chacun des quatre axes d'intervention couverts par les services partenaires des RSU - hébergement d'urgence, dispositif d'urgence sociale, travail de rue et accueil. Ces axes se subdivisent ensuite en deux parties.

La première partie développe les caractéristiques des profils des utilisateurs de ces services. La seconde s'intéresse à la diversité des types d'interventions et de l'utilisation qui en est faite par les bénéficiaires..

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public (OIP) d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie. Plus d'infos : <https://www.iweps.be>

⁴De nombreux exemples de monoparentalité à temps partiel se trouvent dans Wagener M., *ibid.*

